

CONDITIONS DE PROMOTION 2017-2018

ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)		
1^{re} et 2^e années <ul style="list-style-type: none"> ▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes ▪ groupe : français + (L2+L3)/2 + maths + OS ▪ nombre de notes inférieures à 4 	40 points 44 points 16 points 4 notes max.	1 ^{re} année 2 ^e année 5 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)
3^e année <ul style="list-style-type: none"> ▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes) ▪ nombre de notes inférieures à 4 ▪ au moins 3.5 de moyenne aux examens 	56 points 4 notes max.	4 notes reprises de 2 ^e année (chimie, physique, géographie, option artistique)
PASSERELLE 1EM / 2EM (1^{er} semestre) – 2ECG 10.5 points = français + (L2+L3)/2 + maths Examen requis pour rejoindre l'Ecole de commerce		
ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)		
1^{re} et 2^e années <ul style="list-style-type: none"> ▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes ▪ points négatifs ▪ nombre de notes inférieures à 4 	32 points 36 points 36 points 2 points 3 notes max.	1C (tronc commun) 2C, options CI, SA et SP 2C, option SE 4 notes : épreuve complémentaire (s'il s'agit de la seule clause d'échec)
3^e année <ul style="list-style-type: none"> ▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes ▪ points négatifs ▪ nombre de notes inférieures à 4 ▪ au moins 3.5 de moyenne aux examens 	40 points 48 points 2 points 3 notes max.	options CI et SP option SA

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG), OPTION ASE – ADDENDUM

À l'issue de chaque semestre, les élèves reçoivent trois bulletins. Si la promotion ECG et CFC est annuelle (bulletin semestriel indicatif), la promotion MP est, quant à elle, semestrielle.

Conditions ECG : *cf. supra*

Conditions MP : échec définitif à la MP en cas d'insuffisance de deux semestres

Conditions CFC : moyenne pondérée des notes des cours professionnels ≥ 4 (note 1 éliminatoire)

ÉCOLE DE COMMERCE (EC)

À l'issue de chaque semestre, les élèves reçoivent un bulletin semestriel de promotion ainsi que, à titre indicatif, un bulletin CFC partiel et un bulletin MP partiel.

Un bulletin semestriel de promotion est suffisant si

- la moyenne globale est égale ou supérieure à 4.0 ;
- la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4.0 est inférieure ou égale à 2.0 ;
- deux notes MP au maximum sont inférieures à 4.0.

PASSERELLE 1ECG / 1E – 1EM

1° Accès aux cours préparatoires

- statut d'élève régulier
- bulletin suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

2° Conditions finales

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques

EXAMENS

ÉCOLE DE MATURITÉ / ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE / ÉCOLE DE COMMERCE

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

VOIE PASSERELLE VERS LES HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES

EXAMENS COMPLÉMENTAIRES À LA MATURITÉ PROFESSIONNELLE OU SPÉCIALISÉE

DOMAINES ET DISCIPLINES D'EXAMENS

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ▪ domaine des sciences expérimentales | épreuve écrite |
| ▪ domaine des sciences humaines | épreuve écrite |
| ▪ français | épreuve écrite et interrogation orale |
| ▪ langue 2 (anglais ou allemand) | épreuve écrite et interrogation orale |
| ▪ mathématiques | épreuve écrite et interrogation orale |

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT

- | | |
|--|--------------|
| ▪ autant de fois 4 points qu'il y a de notes | 20 points |
| ▪ nombre de notes inférieures à 4 | 2 notes max. |
| ▪ aucune note inférieure à 2 | |